

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le 26 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 19 février 2026, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, JOURDE Frédéric, MATHIEU Guillaume, GIROUX Sébastien

Était absent non excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Secrétaire de séance : M. MATHIEU Guillaume

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération secrétaire de séance
- Délibération CFU
- Délibération régularisation écriture
- Planning élections
- Informations diverses

1 - PV conseil du 22 janvier 2026

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. Il est approuvé à l'unanimité sans remarques.

2 – Délibération secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne à l'unanimité, M. MATHIEU Guillaume, secrétaire de séance.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Délibération CFU

Madame le maire informe le conseil que la préparation du CFU n'a pas pu être faite compte tenu des problèmes informatiques sur Hélios. Le CFU ne peut donc être délibéré ce jour.

La délibération est reportée à un prochain conseil.

4- Délibération régularisation des écritures

Madame le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de faire une écriture comptable pour régulariser les comptes, suite à la demande des services de la DGFIP. Depuis 2020 la somme de 2.36€ reste en suspend et n'est pas comptabilisé comme il se doit.

Il faut donc articuler cette somme de la façon suivante :

Compte 1068	+ 2.36 euros
Compte 13935	- 2.36 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Emet un avis favorable à cette proposition**

✓ Charge Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Planning élections

HORAIRE	NOMS
8h – 11h15	VALENTIN Michel (8h -11h) FAVIER Florence GIROUX Sébastien SEON Isabelle
11h15 – 14h30	MONTAGNE Alphonse JOURDE Frédéric MAITRE Christelle SEON Isabelle
14h30 – 18h	MAITRE Christelle MATHIEU Guillaume GIROUX Sébastien SEON Isabelle

6- Information diverses

- Pour les barnums proposés par la Région, nous sommes toujours en attente, notre demande doit passer en commission
- Pour l'église nous relançons régulièrement pour obtenir le second devis.
- Mme le maire informe qu'il y a un arbre mort au niveau des Gouttes qui risque de tomber sur les câbles de la fibre. Nous avons pris contact avec le service élagage de ceux qui ont posé la fibre. Nous attendons le retour.
- Concernant les travaux nécessaires à Mondouilloux, Mme le maire informe que la DEA prend en charge le sable et les tuyaux. La réalisation des travaux sera à la charge de la mairie. Nous avons 2 devis, il faut prendre contact maintenant avec la DEA pour la suite.
- Mme FAVIER Florence demande si les gravats dans la décharge des Gouttes peuvent servir à boucher des trous dans les chemins. A voir le chemin rouge.
- Au niveau de Bruac il faut voir le chemin qui devait être refait par Vignal suite ^{le GAEC des sorbiers de parcelle à aménagement de parcelle} ~~aux travaux festifs~~ qu'ils ont fait. A voir également un chemin vers la ferme de Sébastien MAITRE qui nécessite un engin type tractopelle.
- Pour réguler le passage de l'eau au niveau des Gouttes il faut poser un revers d'eau
- Mme FAVIER Florence parle de son contact avec l'entreprise Malfant. Il propose de déplacer le revers d'eau qui n'est pas efficace et de mettre du 31.5 pour combler là où il y a de la boue. Il faut un devis explicatif pour étudier les propositions. En même temps, Mme FAVIER Florence signale que des arbres ont été taillés et qu'il faut ramasser les branches.
- Mme MAITRE Christelle demande si les lames ont été retrouvées. Non, personne ne sait où elles sont.
- Mme SEON Isabelle et Mme MAITRE Christelle remercies le conseil pour son engagement.

La séance est levée à 20 heures 20.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

